MAIRIE D'ARTHON EN RETZ
1, rue de Pornic
44320 ARTHON EN RETZ

Séance du 25 janvier 2012

L'an deux mille douze, le vingt-cinq janvier, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, GERAY née CHOBLET Marie Françoise, DESOBRY née HOECKMAN Laurence, GOUY Jean-Christophe, DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, GARDELLE née GARRAUD Pascale, BRIANCEAU Philippe, GUILLOT Alexandre, PLISSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia, CROM née HAMON Anne.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE PORNIC - EXTENSION DES COMPETENCES PAR AJOUT DE L'ARTICLE : *2.2.2 EQUIPEMENTS ET SERVICES SPORTIFS, SOCIOCULTURELS ET DE LOISIRS, UN 4EME EQUIPEMENT : « LA GARE DE LA BERNERIE-EN-RETZ »*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-17

Vu les statuts de la communauté de communes de Pornic

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 5 décembre 2011 acceptant d'étendre ses compétences et d'entériner les statuts modifiés en complétant : *2.2.2 Equipements et services sportifs, socioculturels et de loisirs, un 4ème équipement : « la gare de la Bernerie-en-Retz »*, aux motifs que :

- La compétence « Equipements et services sportifs, socioculturels et de loisirs » de la communauté de communes de Pornic est définie par la délibération du Conseil communautaire du 2 mai 2005

- Le projet de réhabilitation de la gare en vue de la création d'un centre de ressources des historiens du Pays de Retz constituerait un pôle de recherches unique sur le territoire proposant différentes activités et animations accessibles à tout public

- En conséquence, le projet de réhabilitation de la gare en vue de la création d'un centre de ressources des historiens du Pays de Retz présenterait un intérêt communautaire et permettrait donc de classer l'ancienne gare de la Bernerie-en-Retz dans la liste des équipements communautaires

- Considérant que la volonté politique de la communauté de communes de Pornic d'étendre ses compétences et d'intégrer dans ses statuts ces nouvelles actions serait de nature à assurer la cohérence spatiale et économique ainsi que la solidarité financière des habitants.

Il convient maintenant à chaque commune membre de la communauté de communes de Pornic de délibérer.

Le Maire explique que, pour lui :

- ✓ C'est un projet coûteux de près de 400.000 € minimum plus 350.000 € s'il n'y pas de subvention ;

- ✓ C'est un projet culturel à puits sans fond non prioritaire dans le contexte actuel de maîtrise des dépenses ;

- ✓ C'est un projet sans transfert de charge communale, donc sans allègement pour nos communes ;

- ✓ C'est un projet qui a une vocation intercommunautaire, qui devrait être pris en compte par l'ensemble du Pays de Retz ;

- ✓ On peut donc s'interroger sur l'urgence de cet investissement, contrairement à celui relatif à internet qui, dans le cadre actuel de la société, est utilisé pour tout, et donc heureusement aussi pour la culture.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix contre et 4 abstentions :

- refuse *que les statuts de la communauté de communes soient complétés : en identifiant au 2.2.2 Equipements et services sportifs, socioculturels et de loisirs, un 4ème équipement : « la gare de la Bernerie-en-Retz ».*

CONVENTION RELATIVE AU TRAITEMENT DES DOSSIERS DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE REFORME PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, qui assure depuis 2009 la présidence et le secrétariat de la commission de réforme compétente à l'égard des agents territoriaux des collectivités et établissements territoriaux du département qui lui sont affiliés, ainsi que certaines collectivités non affiliées, voit cette compétence étendue, à compter du 1er janvier 2012, à l'ensemble des collectivités et établissements du département visés aux articles 15 et 16 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les nouveaux bénéficiaires du service sont : Nantes, Nantes-Métropole, le SDISS 44 et Saint-Nazaire.

La nécessité de compenser partiellement l'augmentation des dépenses de fonctionnement de la commission, qui résulte principalement de la volonté du centre de gestion de procéder à un examen approfondi des dossiers préalablement à leur présentation à la commission, a conduit le conseil d'administration du centre de gestion à demander une participation financière aux collectivités et établissements publics pour chaque dossier instruit et présenté, ainsi que le permet l'arrêté ministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière.

Par délibération du 7 juillet 2011, le conseil d'administration a fixé à 29 euros le montant de ladite participation pour les collectivités et établissements affiliés. Cette information a été portée à la connaissance des agents des collectivités territoriales et établissements publics qui ont participé aux réunions thématiques organisées par le centre de gestion du 28 novembre au 16 décembre 2011.
Afin de formaliser les engagements réciproques des collectivités et du centre de gestion, une convention, qui constitue le cadre juridique dans lequel s'inscrit toute collectivité saisissant la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, est proposée au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention.

PROPOSITION DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Dans le cadre de la préparation au classement officiel de la collectivité dans les communes de plus de 3.500 habitants et des diverses implications administratives et budgétaires qu'il implique, le Maire propose de mettre à l'étude un règlement intérieur du Conseil municipal.

Pour œuvrer sur la base d'un règlement type de l'association des Maires de France, un groupe de travail est constitué : MM. Yves GRELLIER, Laurence DESOBRY, Pascale GARDELLE, François GROUHAN, Patricia CHAIGNEAU.

INFORMATION SUR LES DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire fait la lecture des différentes déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie depuis la précédente réunion du Conseil municipal et pour lesquelles le droit de préemption n'a pas été exercé.

DATE DEPOT	ADRESSE DU BIEN	SECTION/NUMERO	ZONE	SURFACE	PRIX DIA	VENDEURS	ACQUEREURS
19/12/2012	20 rue de la Poitevinière	K 680	UC	580 m2	170 000 €	BARRIAC Bruno Sylvie Arthon	TOUAT/DOLISSY 10 rue des Fontenelles Arthon
21/12/2011	41 rue de Pornic	L 2483/2486	UB	693 m2	173000 + frais acte et agence	PLG IMMO Basse Goulaine	RATCUFF Stéphanie Les Béchis Chéméré
21/12/2011	Le Bois Hamon	C 592	UC	185 m2	4 500 € + frais d'acte	Consorts BACONNAIS Arthon	ROULEAU Thierry 111 Le Bois Hamon Arthon
20/12/2011	3 impasse de la Claverie	D 848/136/153/850	UB	1082 m2	55 000€+frais actes négociation	Consorts HERVE LODE	BOUCHET/LE MOAL La Barronnerie Chéméré
06/01/2012	8 allée des Pierres Rousses	AC 420/421	UB	2820 m2	225 000€ + frais acte agence	BAX DE KEATING Hervé Ile Maurice	BELLON/BELIN 3 impasse des Celtes Pornic
14/01/2012	4 rue de la Fontaine Bonnet	K 1582/1584/1586	UC	580 m2	59 000 € + frais d'acte	Consorts AUDER Corsept	M, Mme MEVEL Alexandre Pornic
19/01/2012	3 rue de la Fontaine Bonnet	K1599/1600	UC	749 m2	68 000 € + frais d'acte	Consorts AUDER Corsept	M LASKI François rue H Becaquerel Pornic

ACHAT DE TERRAIN PARCELLE A 446

Le Maire informe que, dans le cadre du futur assainissement collectif eaux usées de La Sicaudais, il conviendrait d'acquérir la parcelle cadastrée section A n° 446, propriété de Madame LABARRE Léontine, pour servir d'assise à la future station d'épuration.

Le service des Domaines a estimé la valeur vénale de ce secteur à environ 0,12 € le m².

Le Maire propose d'acheter les 20.066 m² de ce terrain à 0,15 €, soit 3.009,90 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide d'acheter, au prix de 0,15 € le m², à Madame LABARRE Léontine, la parcelle cadastrée section A n° 446 d'une superficie de 20.066 m²,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les actes à intervenir.

VESTIAIRES DE FOOTBALL - DEMANDE DE SUBVENTIONS

En 2011, le conseil municipal a souhaité inscrire le programme de construction de quatre nouveaux vestiaires et d'une salle de convivialité pour le football.

Le programme est estimé 311.900 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, décide :

- de réaliser le programme susmentionné estimé globalement à 311.900 € HT suivant le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES			
	H.T.	*T.V.A.*	*T.T.C.*
ANNONCES MAPA	424,91 €	83,28 €	508,19 €
CONSTRUCTION MODULAIRE : WEST MODULAIRE	288 497,00 €	56 545,41 €	345 042,41 €
ETUDE GEOTECHNIQUE : KORNOG	1 630,00 €	319,48 €	1 949,48 €
DIVERS RESEAUX :			
RESEAUX ELECTRIQUES : LOUERAT ROGER	*11 485,40 €*	*2 251,14 €*	*13 736,54 €*
TERRASSEMENT, RESEAUX SOUPLES : BOTON GOUY	*9 450,00 €*	*1 852,20 €*	*11 302,20 €*
RESEAUX FRANCE TELECOM	*406,66 €*	*79,71 €*	*486,37 €*
TOTAL GENERAL	***311 893,97 €***	***61 131,22 €***	***373 025,19 €***

RECETTES	
Conseil Général	67 500,00 €
DETR (35 % de 150.000 HT)	52 500,00 €
FCTVA	57 751,76 €
Commune	195 273,43 €
TOTAL GENERAL	***373 025,19 €***

- de demander pour ce dossier des subventions auprès du Conseil général et de l'Etat (dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Madame GERAY rend compte de la réunion du 12/01/12 de la commission "affaires sociales" avec un représentant du Conseil général pour le bilan social de la commune.

Monsieur GUILBAUD réunira la commission «travaux», le 15/02/12 à 20 h 30, pour préparer le budget 2012.
Il fait part du début des travaux d'alimentation en eau potable chemin de l'Ile
Le début des travaux des vestiaires de football est reporté pour attendre la notification de la subvention de l'Etat.

Monsieur GRASSET fait état des prochaines réunions "urbanisme" avec la communauté de communes de Pornic : les 16/01/12 et 16/02/12 à 14 h 00.

Madame DESOBRY évoquera le budget d'Arthon Animation Rurale lors de la commission «enfance / jeunesse», le 16/02/12 à 20 h 30.

Monsieur GRELLIER rappelle que, avec la dissolution du syndicat intercommunal des transports scolaires «Sud Loire Océan» au 31 décembre 2011, avait été décidé le transfert de l'actif et du passif à la communauté de communes chef de file «Cœur Pays de Retz». Il s'avère que l'excédent pressenti n'était pas réel mais représentait un décalage de trésorerie.

QUESTIONS DIVERSES

Madame CHAUSSEPIED rappelle que :
- la réunion publique sur le plan de désherbage aura lieu le 31/01/12 à 20 h 30, salle de l'Aqueduc,
- la réception des maisons fleuries avec intervention sur les jachères fleuries de Monsieur ROUSSEAU, des Jardiniers de France se déroulera le 09/03/12 à 18 h 30, salle de l'Aqueduc.

Elle donne également des explications sur :
- la destination des gravats déposés dans les déchetteries. Les gravats sont transférés à Paulx auprès de la société BatiValor
- les lieux de dépôts de déchets inertes destinés aux professionnels. La carrière Chasse de Saint Viaud n'accepte plus ces dépôts depuis 1 an et demi. En revanche la carrière de Sainte Pazanne « Raingeard Carrière Béton » accepte les déchets inertes comme les gravats pour un montant de 4.75 € HT/tonne.

Madame CROM dit que le mur du parc de la mairie annexe à La Sicaudais continue de se dégrader ; un budget a été prévu en 2011 pour une réparation par les services municipaux qui n'ont pas encore pu la commencer (idem pour le théâtre).

Monsieur MALARD dit que des poteaux ciment ont été déposés en plusieurs endroits ; il s'agit certainement de travaux du SYDELA.

Madame ROUET demande si la visite de l'écocentre s'est bien déroulée ; les personnes présentes confirment le grand intérêt de cette dernière.

Monsieur GUILLOT souhaite avoir des explications sur les dégâts constatés à la Maison des Jeunes ; plusieurs déprédations ont en effet été commises, les responsables ont bien réagi en fermant quelques jours la structure, les langues se sont déliées et des personnes ont été interpellées.

Le Maire sollicite l'avis des conseillers sur l'organisation de la dernière cérémonie des vœux de la municipalité ; pas d'observation.

Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux jeudi 23 février, vendredi 30 mars, mercredi 2 mai, mardi 5 juin et mercredi 4 juillet 2012, à 20 h 30.

LAIGRE

GUILBAUD

GRASSET

DESOBRY

DUTERTRE

BRIANCEAU

PLISSONNEAU

SORIN

PONEAU

DUPORTAIL

CHAIGNEAU

GRELLIER

CHAUSSEPIED

GERAY

GOUY

GARDELLE

GUILLOT

MALARD

GROUHAN

ROUET

MALECOT

CROM